



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SALBRIS DU 17 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 17 février, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, Salle Georges Waquet, après convocations légales adressées le 10 février, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Maire.

Étaient présents : 13

M. PAVY, Maire, M. POUJADE, Mme LALLOIS, Mme BAHAIN, M. ETCHEVERRY, Adjoints au maire, M. PLANTEVIGNE, M. DALLANÇON, Mme CARATY, M. CHICAULT, Mme VANDEMAELE, Mme PARISOT, Mme LESOURD, M. DOUADY, Conseillers Municipaux.

Excusés : 3

Mme ROEKENS, M. JAILLAT, Mme BRAS

Absents : 13

M. CORRÈZE
M. THÉMIOT
M. DEBRÉ
M. DUBREUIL
Mme CHOLLET
Mme DARDEAU
Mme DE MATOS
M. DELBARRE
Mme THEIS
Mme SOUMARE
Mme DURAND
M. ALBERTINI
M. SAUVAGET

Madame LAUDE et Monsieur BRUNET, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.

Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h30.



À l'énoncé des présents, Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint. Il rappelle que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente et propose d'attendre quinze minutes avant de prononcer le report du conseil.

À 18h45, aucun conseiller supplémentaire n'étant arrivé, Monsieur le Maire remarque que : *« c'est tout à fait honteux. Quand on est élu pendant 6 ans, de part le mandat que l'on a reçu par la population, on se doit et jusqu'au dernier jour, d'être présent quelle que soit ses opinions. L'intérêt général prime avant l'intérêt individuel et l'intérêt politique. Il en va du sort de la collectivité. Je n'approuve pas ce type de décision et de situation, c'est indigne du mandat qui nous a été confié ».*

Il y a des élus autour de cette table qui ont pris d'autres engagements, mais qui sont présents et ces personnes ont encore une moralité.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'article L 2121-17 du CGCT et informe de la tenue d'un conseil municipal sans nécessité de quorum le samedi 21 février à 09h00.

La séance a pris fin à 19h50.

Le Maire,

Olivier PAVY

